

DELIBERATION
N° 2026031004

SIVU DU CONSERVATOIRE COUPERIN

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 Mars 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 du mois de MARS, le Conseil syndical du SIVU du conservatoire Couperin s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse PELLETIER, suivant convocation du 4 MARS 2026 et affichée le 4 MARS 2026.

Les délégués titulaires présents :

Mme Maryse PELLETIER (Présidente - Tournan-en-Brie)
et **M Mohamed ABIDI** (Délégué - Chaumes-en-Brie)

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de membres en exercice :	02
Nombre de membres présents :	02
Nombre de suffrages exprimés :	02
Votes pour :	02
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Mme Pelletier, présidente, rappelle au conseil syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales;

Vu le vote favorable du 26 février 2026 du débat portant sur le rapport d'orientation budgétaire;

Il est proposé le budget primitif suivant détaillé par chapitre:

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DETAIL DES DEPENSES**

011	Charges à caractère général	30 065 €
012	Charges de personnel	508 285 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 698,05 €
65	Autres charges gestion courante	7 610 €
66	Intérêts comptes courants, dépôts	1 000 €
67	Titres annulés	200 €
68	Dotations aux provisions	273€
TOTAL :		550 131,05 €

DETAIL DES RECETTES


002	Excédent antérieur reporté de f°	17 237,75 €
70	Produits des services	170 487,30€
74	Dotations et participations	362 400,00 €
75	Produits divers	6 €
TOTAL :		550 131,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DETAIL DES DEPENSES**

21	Immobilisations corporelles	3 976,14 €
TOTAL :		3 976,14 €

DETAIL DES RECETTES

001	Solde d'exécution d'l° reporté	1 278,09 €
010	Fonds d'investissement	0€
040	Opérations d'ordre entre section	2 698,05 €
TOTAL :		3 976,14 €

 **Le conseil syndical approuve à l'unanimité dans son ensemble le budget primitif 2025 du SIVU qui s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section.**

Fait et délibéré en séance le 10 MARS 2026.

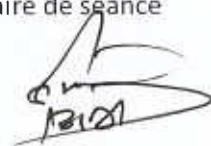
Mme Maryse PELLETIER

Présidente du SIVU du conservatoire Couperin



M Mohamed ABIDI

Secrétaire de séance



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

SIVU DU CONSERVATOIRE COUPERIN

TOURNAN-EN-BRIE | CHAUMES-EN-BRIE

conservatoire@couperin.fr | www.couperin.fr | 2 BOULEVARD DES BARRES - BP16 - 77390 CHAUMES EN BRIE | 01 64 07 14 35